



COMMUNE DE LE MENE

DÉBAT ORIENTATION BUDGÉTAIRE

9 MARS 2023

FINANCE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le budget est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 hab. et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Sont ainsi évoqués :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.



BUDGET

SOMMAIRE

1/ Le contexte économique et financier page 3

Le contexte national
Le contexte intercommunal

2/ La situation et les orientations financières page 6

2-1/ Budget commune page 6

Fonctionnement
Recettes de fonctionnement page 7
Dépenses de fonctionnement page 12

Investissement
Dépenses et recettes page 16

CAF et endettement page 19

2-2/ Budget eau page 22

2-3/Budget chaufferies page 25

2-4/ Budget transports page 27

2-5/Budget stations-services page 28

2-6/ Budget panneaux solaires page 29

2-7/ Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale page 31

2-8/ Budgets lotissements page 32

1/ Le contexte économique et financier

Le contexte national 2023

La loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par le maintien d'une inflation élevée et de craintes pesant sur le coût de l'énergie.

Les indicateurs économiques pris en compte dans la loi de finances pourront évoluer en fonction du contexte géopolitique et sont estimés à :

	2022	2023
Déficit public	-5%	-5%
Endettement (% du PIB)	111.5%	111.2%
Croissance	+2.7%	+1%
Inflation	+5.3%	+4.2%
Part des dépenses publiques (en% du PIB)	57.6%	56.6%

La loi de finances 2023 comprend de nombreuses mesures : mesures prises pour limiter les effets de l'inflation, mesures sur la fiscalité locale, les concours financiers de l'Etat.

La loi de finances 2023 a été présentée avec la loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027. Cette loi de programmation devrait être adoptée au cours du 1^{er} semestre 2023 et a pour objectif de limiter le déficit public sous le seuil de 3% PIB d'ici 5 ans avec des mesures diverses pour les collectivités locales, en particulier des enveloppes maximales des concours financiers de l'État pour la période 2023-2027, un objectif d'évolution limitée des dépenses locales.

Un objectif d'évolution de la dépense locale (Odele)

Un objectif de modération des dépenses de fonctionnement est prévu pour les collectivités locales dans le projet de loi de programmation 2023 -2027 en limitation l'augmentation des dépenses au taux d'inflation diminué de 0,5 point.

Taux d'évolution maximum des dépenses de fonctionnement

2023	2024	2025	2026	2027
3,80%	2,50%	1,60%	1,30%	1,30%

Des contrats limitant les dépenses de fonctionnement seraient ainsi proposés pour les régions, les départements, ainsi que les EPCI et communes disposant d'un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros mais, à ce jour, aucun volet répressif n'est validé pour ces contrats remplaçant les contrats cahors.

Mesures anti-inflation

- **bouclier tarifaire** : les collectivités dont les recettes sont inférieures à 2 millions € et qui comptent moins de dix agents bénéficient du « bouclier tarifaire », qui limitera la hausse des prix de l'électricité à +15 % en 2023.

- **filet de sécurité** : la loi de finances 2023 reconduit le « filet de sécurité » instauré par la loi de finances rectificative du 16 août 2022 et sera disponible sous conditions à l'ensemble des collectivités, départements et régions.

Deux conditions cumulatives doivent être remplies :

- la collectivité doit avoir un potentiel par habitant inférieur au double de la moyenne ;
- l'épargne brute de la collectivité doit avoir enregistré une baisse de 15% en 2023.

Pour les collectivités concernées, la dotation de compensation sera égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023

et 2022.

- **amortisseur électricité** : toutes les collectivités seront éligibles à un « amortisseur électricité » égal à 50 % de la part de la facture électrique excédant 180 euros/KWh et dans la limite d'un plafond fixé à 500 euros/MWh. La réduction, directement appliquée par les fournisseurs sur déclaration de la collectivité, devrait permettre de réduire les factures de 25 % en moyenne en 2023.

L'amortisseur électricité est cumulable avec le filet de sécurité mis en place au titre de l'année 2023. Il n'est en revanche pas cumulable avec le bouclier tarifaire, qui s'adresse aux plus petites collectivités.

- **une dotation de compensation pour les collectivités en difficulté financière** a été instituée par la loi de finances rectificative 2022 sous réserve de trois conditions cumulatives :

- 1) épargne brute au 31 décembre 2021 représentait moins de 22 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- 2) épargne brute a enregistré en 2022 une baisse de plus de 25 % (sous l'effet de la revalorisation du point d'indice et des dépenses énergie, électricité et chauffage urbain)
- 3) potentiel financier par habitant pour les communes doit être inférieure au double du potentiel moyen par habitant du même groupe démographique.

La dotation permet de prendre en charge jusqu'à 50 % de la hausse liée à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et jusqu'à 70 % de la hausse liée à l'accroissement de la facture énergétique et des produits alimentaires.

Fiscalité et concours financiers de l'Etat

L'évolution des valeurs locatives sera de 7,1 % pour 2023. Cette revalorisation ne s'applique pas aux locaux à usage professionnel et commercial, dont l'évolution dépend d'un indice départemental d'évolution des loyers. La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est décalée de deux ans (2025).

FPIC

La condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (ce-lui-ci est dit "agrégé") est supprimée. Sans cette mesure, de nombreux ensembles intercommunaux auraient perdu le bénéfice du FPIC dans les prochaines années.

Une autre mesure met en place une sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité). Jusqu'à présent, les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, égale à 50% de l'attribution perçue l'année précédente.

Suppression de la CVAE

L'objectif affiché consiste à supprimer en deux ans la CVAE : en 2024, plus aucune entreprise ne devra payer de CVAE. Les collectivités concernées par cette suppression sont les départements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes, plus particulièrement celles qui sont membres d'un EPCI qui n'applique pas la fiscalité professionnelle unique (*ce qui n'est pas notre cas*). La compensation se fera par l'octroi d'une part de TVA.

Taxe habitation

En 2023, la taxe d'habitation est totalement supprimée pour les résidences principales, seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure. Depuis 2020, 80% des foyers étaient déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022. En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes.

L'article 232 du code général des impôts définit les zones dites « tendues », dans lesquelles une majoration de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale peut être mise en place par les communes.

DGF

La loi de finances 2023 revalorise la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, à hauteur de +320 millions, il s'agit d'une 1ère augmentation depuis 2011.

Aucun écrêtement ne sera appliqué cette année sur la dotation forfaitaire des communes : d'éventuelles baisses de dotations seraient dues à une variation défavorable de la démographie locale.

La loi de finances 2023 encadre la DSR cible : pas de perte de plus de 10%, ni de gain supérieur à 20%. La DSR est allouée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant ne dépasse pas le double de la moyenne de la strate et se compose de la DSR « bourg-centre », réservée aux communes supportant des charges de centralité, la DSR « péréquation » et la DSR « cible », centrée sur les 10 000 plus défavorisées. Ces deux dernières sont réparties selon quatre critères : le potentiel financier par habitant (30 %), le potentiel financier par hectare (10 %), le nombre d'élèves (30 %) et la longueur de voirie (30 %).

Dotation titres sécurisés

Le montant de la DTS sera définie selon 3 paliers, en fonction du nombre de titres effectués :

- en dessous des seuils 1780 demandes par an et 2738 demandes par an, le montant des dotations est en cours d'ajustement
- +4000 demandes (21 000 euros par dispositif de recueil)

La dotation aux titres sécurisés sera majorée de 500 € pour toute station biométrique équipée au 1er juillet 2023 d'un site internet dédié à la prise de rendez-vous.

Dotation « biodiversité »

La dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales existe sous cette forme depuis 2020. L'enveloppe de cette dotation augmente et est vouée à être pérennisée.

Création d'un fonds et de prêts verts

Un fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique est créé (2 milliards €). Une enveloppe de prêts verts est également créée pour les collectivités à hauteur d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires.

Financement de l'apprentissage

L'extinction de la participation de l'Etat et de France Compétences au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale,

Refonte des rémunérations et des carrières

Afin de relancer l'attractivité de l'emploi public, des concertations seront lancées en 2023 sur l'accès, la formation, la rémunération et la qualité de vie au travail dans la fonction publique.

Le contexte intercommunal

Parmi les divers éléments présentés par LCBC pour 2023 :

- budget principal : hausse des dépenses de fonctionnement, réforme CVAE, projets d'investissement (vélodrome à Loudéac- Himalayenne à Guerlédan- Base sport nature à Allineuc -Réhabilitation des équipements aquatiques dont Aquaval à Merdrignac- 2quipôle-haras au Haut-Corlay...), maintien de la participation aux collectivités,
- budget déchets : la TEOM sera présentée en mars au conseil communautaire
- assainissement : le PPI élaboré jusqu'en 2026 va être revu mais en conservant l'objectif de consommer les 5 millions € d'euros attribués dans le cadre de l'accord de programmation signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- réseau de chaleur : le tarif de revente de chaleur est revalorisé (+2 € par Mwh) portant ce dernier à 60 € TTC le Mwh, rétrocession à Loudéac Communauté du premier bâtiment de stockage à plaquettes
- zones d'activités économiques : cession du foncier et nouvelles opérations : négociation foncière, étude ou réalisation (Patareux, Berlouze, Plaisance, Ifflet, La Gautaie, Bel Air ...)

1/ La situation et les orientations financières

2-1/ Budget commune

Principaux constats

Sur la période 2018 -2023, les recettes de gestion augmentent + 4 % mais l'augmentation des dépenses de gestion est plus conséquente +14 %.

L'évolution budgétaire 2023 a été faite à partir d'hypothèses dont :

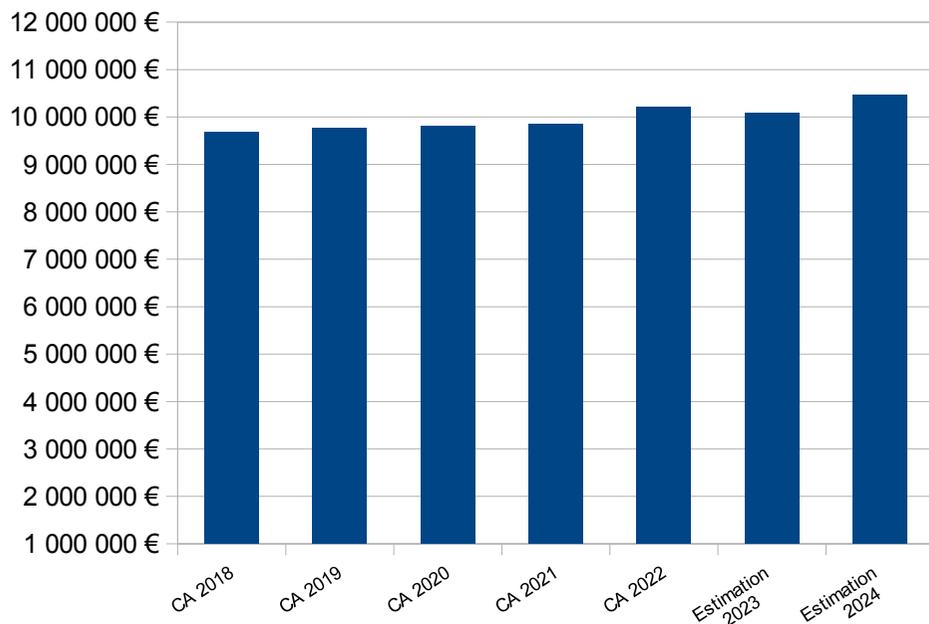
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement : impact de l'inflation dont l'augmentation du coût des énergies multiplié par 2,5, la reprise des activités des services post covid, l'augmentation des charges de personnel (point d'indice...)
- l'augmentation des taux d'emprunts
- l'augmentation des recettes de fonctionnement (en particulier les recettes fiscales du fait de l'augmentation des bases +7.1 %)
- le maintien d'un programme d'investissement à hauteur de **8.3 millions** mais une restriction de l'enveloppe d'investissement 2024/2025 afin de limiter l'endettement communal et respecter les ratios budgétaires.

La CAF brute diminue en 2023 pour atteindre un montant de 1.3 million € mais permet cependant de couvrir le remboursement des emprunts.

Afin de trouver de nouvelles marges d'autofinancement, la commune s'est engagée en 2023 dans une démarche d'analyse de ses dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement

En 2022, les recettes s'élèvent à 10.2 millions €. Depuis 2019, les recettes de fonctionnement augmentent : +40 202 € entre 2021/2020, +58 483€ entre 2020/2019.



CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Estimation 2023	Estimation 2024
9 686 405€	9 761 405€	9 813 491€	9 853 693€	10 204 097€	10 073 289€	10 457 586€

L'augmentation est conséquente entre 2022/2021 +350 399€, du fait de la reprise des services post covid, de financement exceptionnel (subvention budget panneaux solaires, subvention forfait social des cantines).

Pour 2023, ces recettes sont estimées à 10.07 millions € avec une hausse prévue des recettes fiscales essentiellement due à l'augmentation des bases et une estimation prudente des autres recettes.

Les recettes de fonctionnement se décomposent en :

	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021	BP 2023	Evolution 2023/2022
Recettes fiscales	5 020 735 €	4 880 545 €	-140 190 €	5 011 941 €	131 396 €
Dotations subventions	3 608 831 €	3 790 616 €	181 785 €	3 784 472€	-6 144 €
Autres produits de gestion	612 475 €	890 305 €	277 830 €	708 958 €	-181 347 €
Produits des services	529 235 €	626 922 €	97 687 €	567 919 €	-59 003
Produits exceptionnels	82 604 €	27 189 €	-55 415 €		-27 189 €
Atténuation de produits	-187 €	-11 485 €	-11 298 €		11 485 €
Total recettes de gestion	9 853 693 €	10 204 092 €	350 399 €	10 073 290 €	-130 802 €

Les recettes de fonctionnement pour le Mené sont supérieures aux collectivités de même strate, en 2021, ces recettes étaient de 1620€/habitant pour le Mené contre 1196€/habitant.

Les recettes fiscales

Les recettes fiscales en 2022 s'élèvent à 4.88 millions € et représentent 47.83 % des recettes de gestion en 2022.

	2021	2022	Différence 2022/2021	Estimation 2023	Différence 2023/2022
Impôts directs	1 991 542€	2 058 878€	67 336€	2 295 941€	237 063,00 €
AC	1 967 298€	1 967 298€		1 967 200€	-98,00 €
DSC	463 852€	320 123 €	-143 729€	371 000€	50 877,00 €
Droit de mutation	251 476€	236 164€	-15 312€	150 000€	-86 164,00 €
FPIC	29 984€	93 531€	63 547€	30 000€	-63 531,00 €
FNGIR	181 536€	181 536€		181 500€	-36,00 €
Taxe sur pylône électrique	15 588€	15 993€	-405	16 300€	307,00 €
TFCE	100 049€	4 737€	-95 312€		-4 737,00 €
Autres fiscalités locales	19 410€	2 249€	-17 161€		-2 249,00 €
Taxe de séjour		36€	-36		-36,00 €
Total	5 020 735 €	4 880 545€	-140 190€	5 011 941€	131 396€

Ces recettes fiscales en 2022 ont diminué par rapport à 2021 : - 140 190 € essentiellement sous l'effet de la diminution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) -143 729€ (cette diminution 2022 est liée à un reversement exceptionnel en 2021 de DSC prélevé pour le pass commerce solidaire), les impôts ont cependant augmenté +67 336 €.

Pour 2023, les recettes fiscales sont estimées à 5.01 millions € soit + 131 396,00 € par rapport à 2022 en particulier du fait de l'augmentation des impôts directs.

Impôts directs

Le Mené comprend 6552 habitants dont 3663 foyers fiscaux qui se répartissent ainsi :

	Le Mené	Moyenne nationale	Moyenne départementale
Nombre de foyers non imposables	55.2 %	49.7 %	49.5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	21 854€	27 657€	26 450€

(données 2021)

Les recettes fiscales se décomposent en 3 recettes :

- taxe habitation résidence secondaire (THRS)
- taxe foncier bâti auquel est déduit un coefficient correcteur
- taxe foncier non bâti

	THRS	FB	Coefficient correcteur	FNB	Total
2021	131 497€	2 737 246€	-1 230 150€	352 880€	1.99M€
2022	130 080€	2 849 454€	- 1 285 357€	364 348€	2.06 M€
Estimation 2023	139 316€	3 051 765 €	-1 285 357 €	390 217 €	2.29 M€

Les impôts directs évoluent entre 2023/2022 sous l'effet de l'augmentation des bases : +7.1 % (+3.1% pour les bases en 2022). Les taux restent inchangés depuis 2021.

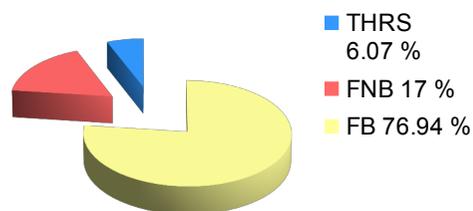
L'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui a acté la suppression progressive de la TH sur les résidences principales a prévu la compensation intégrale, à compter de 2021, des effets de la suppression de la TH sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de TFPB. Cette compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ».

coefficient correcteur

	2021
Coefficient correcteur	0.689848
Produits TFPB	2 737 246 €
Allocation TFPB 2021 établissements industriels	1 229 036 €
Taux TFPB 2020	38.23 %
Taux TFPB 2021	38.23 %
Effet du coefficient correcteur 2021	- 1230 150€

Ce coefficient correcteur a été actualisé en 2022 (rôles supplémentaires) et sera par suite figé.

Le diagramme ci-contre présente la part majoritaire du foncier bâti (avec déduction du coefficient correcteur) sur les recettes fiscales (76 % estimé pour 2023).



Les bases foncier bâti sont réparties ainsi :

	Le Mené	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Habitation ordinaire	49.4 %	69.2 %	68.2 %
Habitation à caractère social	1.1 %	2.9 %	3.5 %
Établissement industriel	44.9 %	8.8 %	7.5 %
Autres	4.6 %	19.1 %	20.8 %

L'évolution du produit Foncier bâti industriel sera reversée à partir de 2023 à l'EPCI pour les zones d'activités communales transférées à l'EPCI depuis le 1^{er} janvier 2017 (délibération communale en date du 13 janvier 2022).

Foncier bâti

Années	Taux		Bases FB			Recettes FB		
	Le Mené	Collectivités de même strate	Montant €	€/habitant	€/habitant (collectivités de même strate)	Montant €**	€/habitant	€/habitant (collectivités de même strate)
2021	38.23 %	39.10 %	7 169 136 €	1099	1 245	2 737 246 €	420	487
2022	38.23 %	NC	7 459 110€	NC	NC	2 849 454€	NC	NC
Estimation 2023	38.23 %	NC	8 003 407€	NC	NC	3 051 765 €	NC	NC

Foncier non bâti

Années	Taux		Bases FNB			Recettes FNB		
	Le Mené	Collectivités de même strate	Montant €	€/habitant	€/habitant (collectivités de même strate)	Montant€ **	€/habitant	€/habitant (collectivités de même strate)
2021	76.08 %	52.31 %	463 827 €	71	18	352 880€	54	9
2022	76.08 %	NC	478 901€	NC	NC	364 348 €	NC	NC
Estimation 2023	76.08 %	NC	513 122€	NC	NC	390 217 €	NC	NC

Taxe habitation

Années	Taux		Bases TH			Recettes TH		
	Le Mené	Collectivités de même strate	Montant €	€/habitant	€/habitant (collectivités de même strate)	Montant€ **	€/habitant	€/habitant (collectivités de même strate)
2021	13.8 %	15.57 %	952 873€	146	152	131 497€	20	24
2022	13.8 %	NC	942 615€	NC	NC	130 080€	NC	NC
Estimation 2023	13.8 %	NC	1 009 541	NC	NC	139 316 €	NC	NC

NC : données non connues à ce jour

** un montant « lissage » est déduit (- 3515 € en 2021,-2164€ en 2022)

DSC, FPIC, AC, FNGIR, TCFE, taxe pylône, droits de mutation

En 2021, la DSC versée à Le Mené était de 463 852 € : DSC calculée sur la base de 53,42 € /habitant + 87 244€ (pass solidaire) -7141 € (pass asso). A partir de 2022, les dispositifs pass asso et pass solidaire ne sont plus maintenus, la DSC 2022 versée était ainsi de 320 123 €. Pour 2023, la DSC est estimée à 371 000 €.

En 2022, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élève à 93 531,00 € (soit + 63 547,00 € par rapport à 2021). En effet, Loudéac Communauté Bretagne Centre a proposé une répartition dite « dérogatoire libre » du FPIC mais du fait d'absence de vote à l'unanimité des communes membres, une répartition de droit commun a été appliquée en 2022. Le montant FPIC versé en 2022 à l'ensemble intercommunal s'élève à 1 575 651€ dont 554 371€ pour LCBC et 1 021 280 € pour l'ensemble intercommunal.

Pour 2023, le FPIC est prévu pour un montant de 30 000 €.

Les attributions de compensation sont stables et s'élèvent à 1 967 298 €. Ces attributions de compensation sont un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU et ses communs membres et ont pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et ses communes membres.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est stable depuis 2016 et s'élève à 181 536 €. La taxe pylône est estimée pour 2023 à 15 993€ (la révision étant calculée sur la base d'une évolution FB national) .

Depuis 2022, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité TCFE n'est plus versée à la collectivité (conformément à l'article L2333-4 du CGCT et à la délibération du 20 mai 2021).

En raison du contexte lié à la baisse des transactions immobilières en 2022, les droits de mutation ont été estimés de façon prudente à 150 000€.

Les dotations

Les dotations en 2022 s'élèvent à 3.78 millions € et représentent 37.47 % des recettes de gestion en 2022. En 2023, ces recettes sont estimées à 3.75 millions €.

	2021	2022	Différence 2022/2021	Estimation 2023	Principales Différences 2023/2022
Dotation Forfaitaire	1 474 398€	1 448 673 €	-25 725€	1 448 673€	15 927€
Etat compensation Taxe Foncière	1 286 178€	1 351 508 €	65 330€	1 351 500€	
DSR	488 751€	488 751€		504 627€	
Participations autres organismes	298 192€	318 344€	20 152€	300 000 €	-18 344 €
FCTVA	28 442€	25 936€	-2 506€	29 664 €	3 728€
Autres Participation Etat (élections + tarification cantine)	24 290€	146 324€	122 034€	139 000 €	-7 324€
Dotation titres sécurisés	8 580 €	11 080 €	2500€	11 000 €	
Total	3 608 831 €	3 790 616€	181 785€	3 758 464 €	32 152€

La DGF devrait augmenter en 2023/2022 (+16 276€) du fait de la revalorisation de la voirie communale et de l'absence d'écèlement de la dotation forfaitaire :

	2020	2021	2022	2023
DGF	1 989 943	1 963 149	1 937 424	1 953 700
dotation forfaitaire	1 501 192	1 474 398	1 448 673	1 448 673€
DSR	488 751	488 751	488 751	504 627
<i>fraction bourg centre</i>	<i>301 241</i>	<i>301 241</i>	<i>301 241</i>	<i>301 241</i>
<i>fraction péréquation</i>	<i>187 510</i>	<i>187 510</i>	<i>187 510</i>	<i>187 510</i>

Depuis la réforme taxe d'habitation 2021, le budget commune perçoit une compensation taxe foncière (1 351 500€ en 2022) contrepartie de la perte de TH des résidences principales. Le montant 2023 est estimé sur les bases 2022.

Les participations autres organismes, dont essentiellement les recettes CAF, sont estimées de façon prudente à 300 000€ (les recettes 2022 s'élevant à 318 344€).

Les recettes fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de la voirie ou des bâtiments publics sont stables par rapport à 2021 : 25 936€ et estimées à 29 664€ pour 2023.

Des participations Etat (élections 2022, forfait social cantine) s'élevant à 134 140€. La compensation financière forfait social cantine est versée par l'État pour 3 ans suite à la délibération du conseil municipal du 20 mai 2021.

Le montant des dotations titres sécurisés (11 080 € en 2022) pourrait être revalorisé en 2023 en fonction du taux de fréquentation du dispositif de recueil cartes identités, passeports mais les seuils définitifs de dotations ne sont pas connues.

Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élevant à 890 303€ en 2022 (8.7 % des recettes de gestion) et sont estimés à 707 500 € en 2023 .

L'actualisation des valeurs locatives permet une augmentation des recettes : + 45 506€ entre 2022 /2021 , estimé à + 24 298 € entre 2023 /2022 .

Un excédent panneaux solaires a été versé en 2022 sur le budget commune : +185 000€, il n'est pas prévu de versement pour 2023.

	2021	2022	Différence 2022/2021	Estimation 2023	Différence 2023/2022
Locations : logements et salles municipales	607 696€	653 202€	45 506 €	677 500 €	24 298€
Excédent budget annexe		185 000 €	185 000 €		-185 000 €
Divers redevances concessionnaires	4 779€	52 103 €	47 324€	31 458€	-20 643€
Total	612 475 €	890 305€	277 830€	708 958 €	-181 347€

Les produits de services

Les produits des services s'élevant à 626 922€ (6.1 % des dépenses de gestion) et estimés à 567 919€ pour 2023.

Des recettes exceptionnelles en 2022 telles que des rappels de mises à disposition de personnel expliquent l'augmentation des recettes 2022/2021.

	2021	2022	Différence 2022/2021	Estimation 2023	Différence 2023/2022
Restauration scolaire	188 289 €	172 158€	-16 131€	165 000€	-7 158 €
MAD de personnel	152 705 €	170 474€	17 769€	160 000€	-10 474 €
Redevance occupation DP	30 490 €	29 235€	-1 255€	30 100 €	+865€
Autres prestations de service (La poste, route des énergies..)	51 981 €	100 727€	48 746€	90 000 €	-10 727 €
Autres	105 770€	154 328 €	48 558€	122 819 €	-31 509€
Total	529 235€	626 922€	97 687€	567 919 €	-59 003 €

Filet de sécurité

La commune devrait pouvoir bénéficier du filet de sécurité à partir de 2024 du fait des conditions :

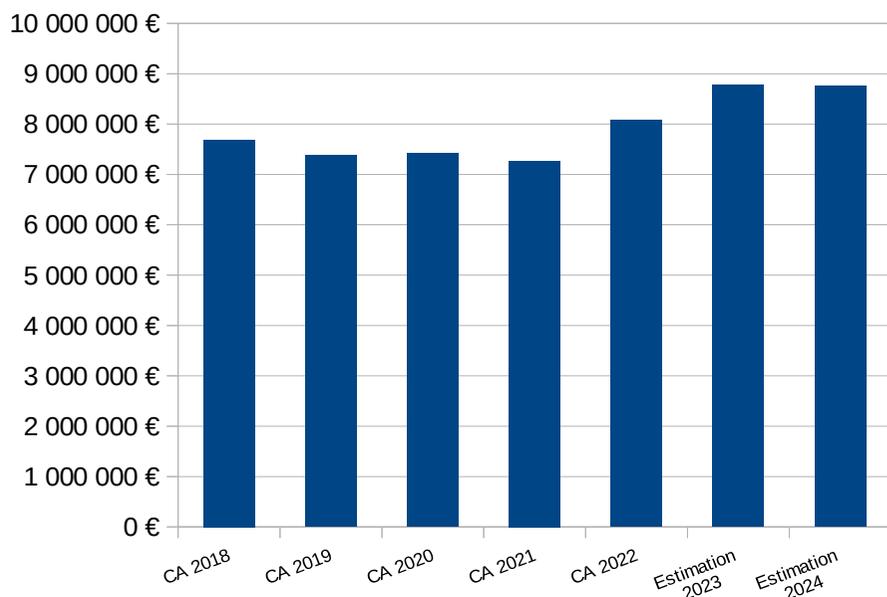
- potentiel financier par habitant inférieur au double de la moyenne. En effet, le potentiel financier/habitant en 2021 pour Le Mené de 1241€, en comparaison le potentiel financier moyen par habitant des communes de la strate est de 1043€
- l'épargne brute de la collectivité devrait enregistrer une baisse de 15% en 2023.

Pour le Mené, la dotation de compensation « filet de sécurité » est ainsi estimée pour 2024 à 50 767€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement atteignent 8.07 millions € en 2022 et sont estimées à 8,7 millions € en 2023.

Suite à une augmentation importante 2022/2021 (+ 862 792€), les dépenses sont en augmentation en 2023 /2022 : +794 163€ du fait de l'inflation et en particulier de l'augmentation de l'énergie.



CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Estimation 2023	Estimation 2024
7 690 342€	7 382 363€	7 422 495€	7 268 610 €	8 077 633€	8 774 106 €	8 753 837€

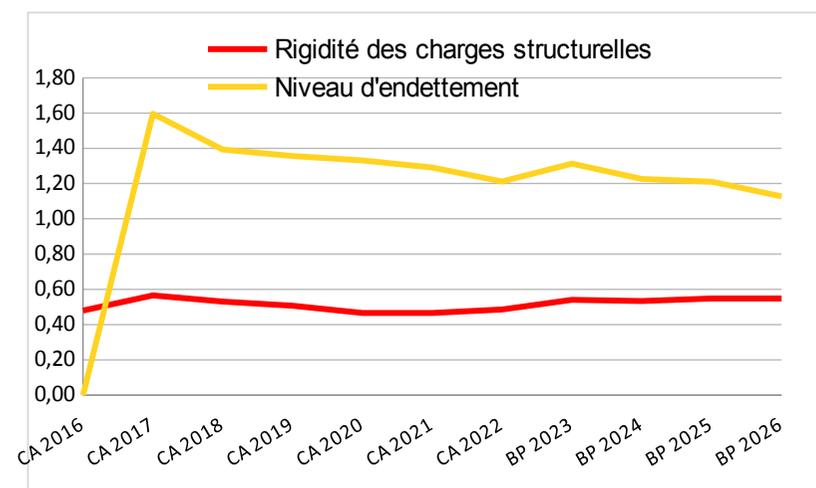
En 2021, les charges de fonctionnement par habitant sont de 1114€/habitant soit plus élevé que la moyenne départementale de 1013€/habitant.

Les charges de fonctionnement se décomposent en :

	CA 2021	CA 2022	Évolution 2022/2021	2023	Évolution 2023/2022
Charges de personnel	4 062 663€	4 425 752 €	363 089€	4 602 964 €	177 212€
Charges à caractère général	2 241 932€	2 613 808 €	371 876€	3 150 404 €	536 596 €
Autres charges de gestion courante	839 465€	1 015 966 €	176 501 €	951 909€	-64 057€
Charges financières	178 665€	173 597€	-5 068€	168 831€	-4766€
Charges exceptionnelles	44 444€	838€	-43 606€		-838 €
Atténuation de charges	-98 559€	-152 327 €	-53 768€	-100 000€	-52 327€
Total dépenses de gestion	7 268 610 €	8 077 634 €	809 024€	8 774 108 €	696 474€

Les charges incompressibles

Les charges incompressibles représentent les charges de personnel, charges financières et contingents. Ces charges incompressibles rapportées aux produits réels de fonctionnement forment le ratio de rigidité qui détermine les marges de manœuvre de la commune dans la maîtrise de ses charges de fonctionnement. Plus le ratio est élevé, moins la commune dispose de moyens pour la maîtriser. Le seuil critique est de 55 %, pour Le Mené le ratio diminue jusqu'en 2021 (47%) puis augmente à partir de 2022 (49%), l'estimation de 2023 est de 54 %.



Les charges de personnel

Les effectifs permanents sont estimés en 2023 à :

	2023	
	ETP Poste	ETP Agent
TOTAL	97.51	94.48
Filière administrative	20	19.37
Filière animation	13	11.8
Filière médico sociale	1.8	1.8
Filière sociale	8.11	8.11
Filière technique	53.6	52.4
police	1	1

En janvier 2022, les ETP poste étaient de 94.61, la différence 2023/2022 étant due à la création de postes pour le multiaccueil de St Goueno (2.8 ETP).

La part des charges de personnel sur les dépenses de gestion évoluent ainsi :

CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	estimation 2023	estimation 2024
50,50 %	53,80 %	54,13 %	55,89 %	54,79 %	52,47 %	53,29 %

Les charges de personnel sont en augmentation 4 425 752€ en 2022 (soit + 363 089€ par rapport à 2021) et représentent 54.79 % des dépenses de gestion.

Ces charges de personnel sont estimées à 4 602 964€ en 2023 soit 52.47 % des dépenses de gestion : la Mairie reste ainsi sous le seuil critique de 57 % des dépenses de personnel/dépenses de gestion.

L'augmentation 2023 / 2021 est due à :

1- l'évolution liée à la carrière des agents (+ 230 000 €) : augmentation du point d'indice (3,5%), refonte des grilles indiciaires des catégories C et B (2021 puis 2022), avancements d'échelon- de grade ou promotion interne, la hausse du SMIC

2- les recrutements-crétions de poste et remplacements (+ 256 000 €) : poste de policier municipal, équipe propreté, restauration, anticipation des départs en retraite, remplacements liés aux arrêts maladie- accidents de travail, recrutement de personnel extérieur (informatique-CDG).

3- la refonte et harmonisation du RIFSEEP : + 51 337 €

Entre 2022/2021, l'assurance statutaire a également augmenté + 11 468€ du fait de l'augmentation des taux (4.97 % en 2021, 5.47 % en 2022). Pour 2023, il n'y aura pas d'augmentation des taux mais une augmentation du fait de l'augmentation des bases de cotisation.

Cependant, les charges de personnel sont à relativiser avec des recettes :

- les remboursements d'indemnités journalières liés aux arrêts du personnel (74 841 € en 2021, 142 427€ en 2022)

- les mises à disposition d'agent aux associations, budgets annexes (transport, eau, chaufferies, stations carburant) : 179 337 € pour 2022.

Par ailleurs, des incertitudes existent sur l'impact de négociations en cours.

- En effet, dans le cadre du projet de réforme des retraites, l'augmentation d'un point des cotisations employeurs à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) est envisagée à partir de 2024.
- Des concertations sont également engagées en 2023 sur l'accès, la formation, la rémunération et la qualité de vie au travail dans la fonction publique.
- La Protection sociale complémentaire (Santé et prévoyance : 2025-2026).

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en augmentation en 2022 par rapport à 2021 : + 371 876 € par rapport à 2021 et s'élèvent à 2 613 808 € en 2022 (32,36 % des dépenses de gestion). Les charges à caractère général sont estimées à 3 148 804 € en 2023.

La part des charges à caractère général sur les dépenses de gestion évoluent ainsi :

CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	estimation 2023	estimation 2024
32.48 %	33.24 %	32.15 %	30.84 %	32.36%	35.90%	36.07 %

Cette augmentation est liée à la reprise des services après covid :

- achat de repas scolaires avec la fin des absences liées à la période COVID
- autres services extérieurs : reprise des séjours- animations des services enfance-jeunesse et culture,
- carburant : redémarrage des services transports (déplacements scolaires- animations...) et techniques (gestion en régie des travaux de curage- passage d'épaveuse...),
- l'impact de l'augmentation de l'énergie : le coût de l'électricité étant estimé x 2.5

	2021	2022	Différence 2022/2021	Estimation 2023	Différence 2023/2022
Electricité	215 785 €	235 131 €	19 346 €	587 828 €	352 697 €
Repas scolaires CCAS	396 241 €	493 251 €	97 010 €	522 500 €	29 249 €
Carburant	71 440 €	107 136 €	35 696 €	115 707 €	8 571 €
Autres services extérieurs	63 357 €	109 222 €	45 866 €	114 700 €	5 478 €

L'amortisseur électricité

Afin de pouvoir bénéficier de l'amortisseur électricité, la commune a transmis au fournisseur d'énergie EDF une attestation d'éligibilité au dispositif. Ce dispositif devrait permettre une prise en charge par l'État de la moitié du prix de l'électricité qui dépasse le seuil de 180€/KwH.

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 015 966€ en 2022 (12,58 % des dépenses de gestion) soit +176 501,00 €/à 2021. Pour 2023, le montant est estimé à 951 909,00 €.

	2021	2022	Différence 2022/2021	Estimation 2023
Subventions CCAS - Centre de santé - Pôle restauration (portage des repas..) - Pôle social (Cap âge- France services- subventions aux associations..)	190 000 €	315 000€	125 000 €	235 000 €
Subventions aux associations	99 430 €	141 750 €	42 320 €	141 800€
Subventions budgets annexe	0€	0€	0€	0€
Divers (indemnités élus, service incendie, versement budgets annexes)	550 035€	559 216€	9 181€	575 109€
Total	839 465€	1 015 966€	176 501€	951 909€

Les charges financières

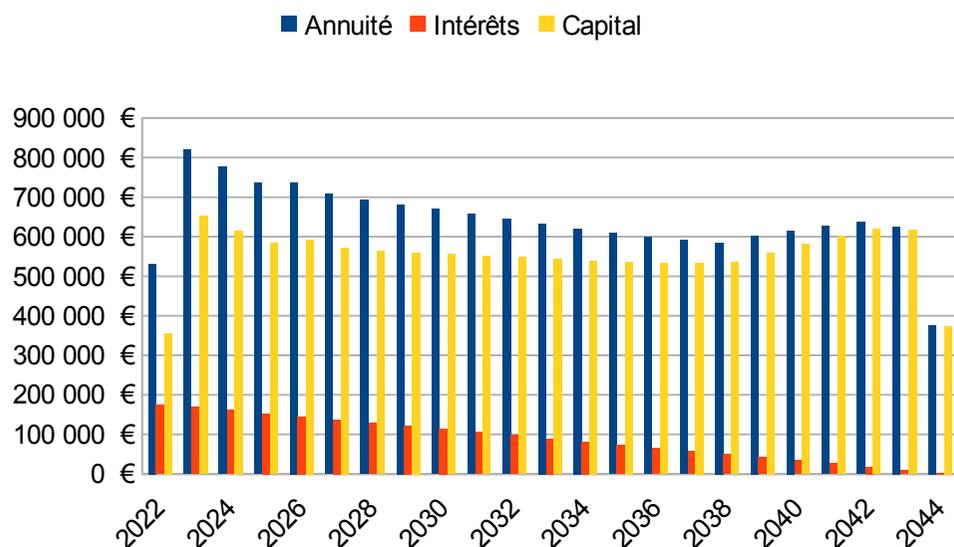
Les emprunts communaux se composent de :

- 11 prêts à taux fixe (capital restant dû de 12 137 656,7€),
- 10 prêts à taux variable (capital restant dû de 126 454,88 €),
- 1 prêt à taux révisable (capital restant dû de 9375 €).

Les emprunts sont ainsi répartis :

Taux d'intérêt moyen (Taux variable)	1,91 %
Taux d'intérêt moyen (Taux fixe)	1,38 %
Taux d'intérêt moyen (dette globale)	1,40 %
Durée résiduelle moyenne (Taux variable)	2,60
Durée résiduelle moyenne (Taux fixe)	17,80
Durée résiduelle moyenne (dette globale)	17,64
Capital restant dû – Taux variable	137 347,82 €
Capital restant dû – Taux fixe	12 224 306,70 €
Total	12 361 654,52 €

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des annuités d'emprunts :



Les intérêts d'emprunts évoluent du fait de la restructuration de la dette et s'élèvent à :

- 178 665.37€ en 2021,
- 173 182€ en 2022.

Ces intérêts augmenteront en 2024 du fait d'un nouvel emprunt pour financer les projets d'investissements 2023.

Les annuités du nouvel emprunt ont été calculées à partir des estimations de taux fixe :

	01/10/2021	01/10/2022	01/10/2023	01/10/2024	01/10/2025	01/10/2026
Fix 10 ans	0.575 %	2.997 %	3.683 %	3.731 %	2.472 %	0.96 %
Fix 15 ans	0.869 %	3.294 %	3.869 %	3.870 %	2.578 %	1.027 %
Fix 20 ans	1.002 %	3.362 %	4.229 %	4.228 %	3.035 %	1.531 %
Fix 25 ans	1.146 %	3.309 %	4.577 %	4.672 %	3.385 %	1.838 %
Fix 30 ans	1.29 %	3.286 %	5.076 %	5.208 %	3.88 %	2.286 %

Les augmentations d'intérêts d'emprunts sont estimées à partir de 2024 :

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
intérêt	168 831€	161 177€	152 912€	144 909€	137 068€
Intérêts nouvel emprunt		+53 815 €	+ 61 469 €	+71 468 €	+68 421 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en progression :

- **3.7 millions réalisés en 2022** (Centre technique de Collinée- Eglise du Gouray- Multi-accueil de St Gouëno- Ecole de St Gilles du Mené- salles de sport de Collinée- programme voirie- rénovation des 13 logements : langourla-St Gouëno-salle des Fêtes de St Jacut du Mené...).

- **8.3 millions € sont prévus pour 2023.**

Ces dépenses sont détaillées ci-après (page 17 du document).

CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	estimation 2023	estimation 2024
3 802 583€	3 054 219 €	2 127 476 €	3 485 150€	3 699 515€	8 310 473€	1 590 679€

En 2021, les dépenses d'investissement était de 771€/habitant (634€/habitant pour les collectivités de même strate).

Un ajustement des dépenses 2024/2025

De nombreux projets étant engagés en 2022 vont être poursuivis en 2023. Cependant, en raison du contexte financier, les objectifs initialement fixés 2024/2025 : 1.3 million € d'investissements récurrents + 3.3 millions € sont revus à la baisse.

Le montant des investissements prévu pour les années 2024 et 2025 est ainsi estimé à 1.3 million € d'investissements récurrents + 1.3 million € pour les autres projets.

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	3,7 M €	8,3 M €	1,6 M €	1 M €	0,75 M €
Recettes (FCTVA et subventions)	1,3 M €	3 M €	0,36 €	0,12 M €	0,1 M €
Besoin de financement	2,4 M €	5,3 M €	1,245 M €	0,88M €	0,65 M €

Les recettes d'investissement

1 - Les recettes FCTVA et subventions apportent la majorité des recettes d'investissement :

1.3 million € de recettes liées à la récupération du FCTVA pour 2023

1.5 million € de versement de subventions pour 2023, les principales recettes sont liées aux opérations : ALSH St Jacut du Mené, garderie Plessala, salle des fêtes de St Jacut du Mené, rénovation thermique de mosaïque de Collinée.

2 - Les cessions prévues pour 2023 sont estimées à : 477 228€

- vente maison 3 rue verte à Collinée 100 000 €

- ancien presbytère : 70 000€

- logement près de l'EHPA rue A. Fauchet : 45 000€

- maisons Guillard et Quéré 30 000 €

- chemin La haie du sillion : 1 150 €

- terrain pour la pharmacie : 5 544 €

- pavillon 3 impasse des Forgerons : 50 000€

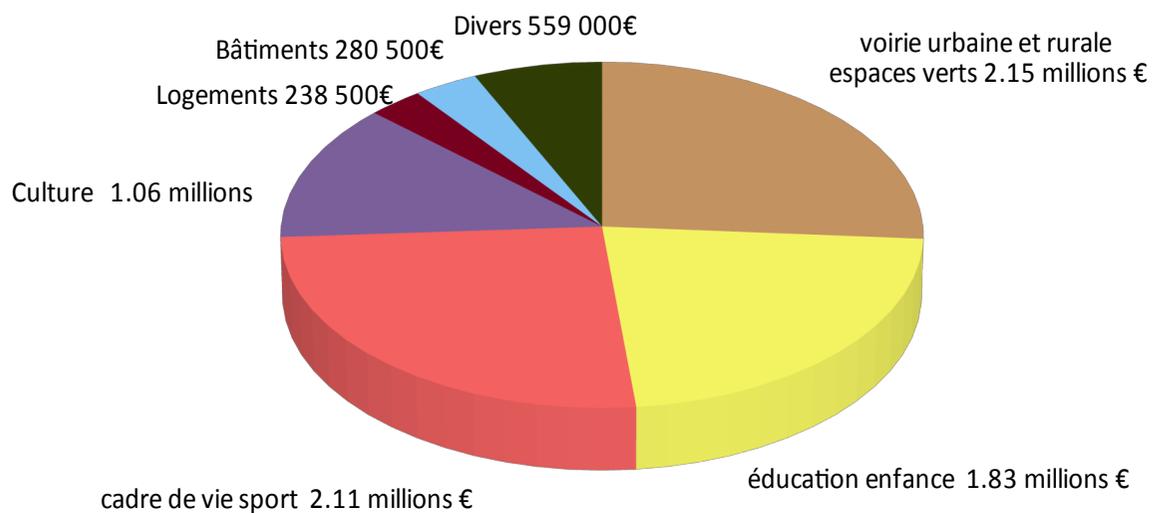
-707 et 707 bis place de l'église (en attente estimation des domaines)

- logement 2/4rue de Penthièvre au Gouray : 70 000 €

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Subventions	525 886€	462 368€	556 498€	1 533 227 €
FCTVA	223 404€	641 133€	520 366€	1 323 006€
Cession	340 001€	423 237€	256 406€	477 228€
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 404 824€

En 2021, les recettes d'investissement étaient de 705€/habitant (450€/habitant) pour les collectivités de même strate.

Principales dépenses d'investissement 2023



Voirie urbaine et rurale et espaces verts : 2.15 millions €

Principales opérations	Dépenses € TTC
programme voirie 2023	390 000€
chemins d'exploitation	102 000€
Extension cimetière Le Gouray	292 000€
City stade Le Gouray	115 000€
requalification ville jolie à Langourla	133 440€
Rue des landes St Gilles	45 000€
Effacement de réseau-bourg St Gilles	125 500 €
Bassin tampon EP – St Jacut	500 000€

Education/enfance : 1.83 million €

Principales opérations	Dépenses € TTC
ALSH St Jacut	973 469€
Réfection école Langourla (toilettes et préau)	264 280€
Accueil périscolaire Plessala (première phase des travaux)	200 000€

Cadre de vie et sports : 2.11 millions €

Principales opérations	Dépenses € TTC
salle des fêtes de St Jacut	1 577 794€
Centre culturel de Plessala	229 527€
salle des fêtes de Langourla	150 000€

culture : 1.06 million €

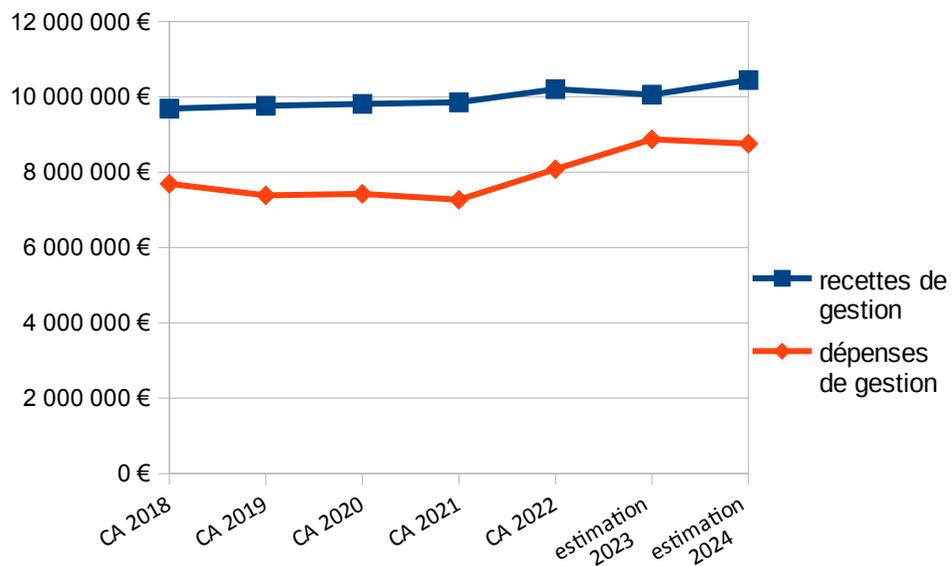
	Dépenses € TTC
Rénovation énergétique Centre culturel mosaïque	1 013 460€

+ logements 238 564€
+ divers 559 770€

Plan pluriannuel d'investissement	2021		2022		2023		2024	
	DÉPENSES -TTC	RECETTES	DÉPENSES-TTC	RECETTES	DÉPENSES-TTC	RECETTES	DÉPENSES-TTC	RECETTES
PROGRAMMES-version synthétique								
Salles omnisports (Gymnase Michel Reboux et salles des 7 terres)	1 124 707,68 €	458 991,05 €	292 745,51 €	49 548,72 €	29 150,06 €	4 781,78 €		0,00 €
Équipement sportifs (City stade du Gouray- rénovation court de tennis St Jacut du Mené.- acquisition de buts de football...)	142 259,44 €	23 336,24 €	19 677,49 €	3 227,90 €	138 945,74 €	62 826,66 €		0,00 €
Voirie (programme voirie annuel – rénovation urbaine Ville Jolie à Langourla- Effacements de réseau : St Gilles- St Jacut et Langourla- Création de bassins tampon St Jacut du Mené et Plessala ...)	1 286 795,98 €	254 884,77 €	795 700,28 €	161 685,41 €	1 509 660,55 €	254 080,72 €	744 658,66 €	122 153,81 €
Parc locatif (opération de rénovation énergétique des 13 logements – Langourla et St Gouëno...)	15 334,85 €	36 794,53 €	270 095,25 €	64 257,42 €	238 564,48 €	144 117,12 €		0,00 €
Bâtiments publics (Démolition Maison St Gouëno...)	42 239,53 €	10 450,97 €	41 582,16 €	15 797,85 €	100 570,00 €	16 497,50 €	45 000,00 €	7 381,80 €
Edifices de culte (rénovation de l'église du Gouray...)	83 197,61 €	55 497,74 €	206 753,90 €	103 665,91 €	167 829,54 €	55 430,76 €		0,00 €
Bâtiments culturels (Rénovation énergétique Centre Culturel Mosaïque- Toiture de la Salle des Fêtes de Langourla et Le Gouray- restructuration structurelle centre culturel de Plessala...)	14 723,52 €	2 415,25 €	28 857,80 €	4 733,83 €	1 536 641,40 €	699 982,66 €	50 041,00 €	8 208,73 €
Salle des fêtes de St Jacut du Mené	346,40 €	56,82 €	143 311,72 €	75 986,85 €	1 577 794,37 €	381 269,39 €		0,00 €
Bâtiments techniques (extension centre technique de Collinée...)	45 791,98 €	7 511,72 €	258 399,43 €	42 387,84 €	52 449,57 €	8 603,83 €		0,00 €
Bâtiments scolaires (Rénovation école de St Giles du Mené (2022)– Rénovation école de Langourla (2023)..)	4 831,80 €	792,61 €	107 530,33 €	17 639,28 €	453 087,73 €	193 939,11 €	49 000,00 €	148 305,36 €
Multi-accueil Saint-Gouëno	72 120,41 €	11 830,63 €	779 300,85 €	465 204,51 €	205 775,32 €	109 815,38 €		0,00 €
ALSH St-jacut du Mené	12 823,10 €	2 103,50 €	18 987,08 €	3 114,64 €	973 469,31 €	724 837,91 €		0,00 €
Accueil de Loisirs- Plessala		0,00 €		0,00 €	200 000,00 €	32 808,00 €	424 779,00 €	209 948,15 €
Cimetières (Le Gouray ...)	0,00 €	0,00 €	8 451,30 €	1 386,35 €	327 000,00 €	69 943,08 €	45 000,00 €	7 381,80 €
Informatique (refonte du système informatique- Informatique établissements scolaires ...)	40 086,60 €	6 575,81 €	33 094,47 €	5 428,82 €	187 794,56 €	42 472,82 €	15 000,00 €	2 460,60 €
Matériel Services (services techniques : tracteurs- pelle à pneus...)	311 050,91 €	51 024,79 €	165 988,32 €	31 035,00 €	332 412,72 €	55 748,98 €	50 000,00 €	8 202,00 €
Aire de loisirs	24 701,52 €	4 052,04 €	32 464,37 €	5 325,46 €	15 000,00 €	2 460,60 €	30 000,00 €	4 921,20 €
Acquisitions foncières	0,00 €	1 446,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Divers (Lotissements- hors opérations- SDE...)		0,00 €	489 409,37 €	31 482,60 €	256 327,85 €	42 048,02 €	137 200,67 €	120 667,64 €
Mobilité (Vélos à assistance électrique)	7 330,50 €	1 202,50 €	7 032,00 €	1 153,53 €	8 000,00 €	2 812,32 €		0,00 €
Total	3 228 341,83 €	928 966,95 €	3 699 381,63 €	1 083 061,93 €	8 310 473,20 €	2 904 476,62 €	1 590 679,33 €	639 631,08 €

Evolution CAF, dette

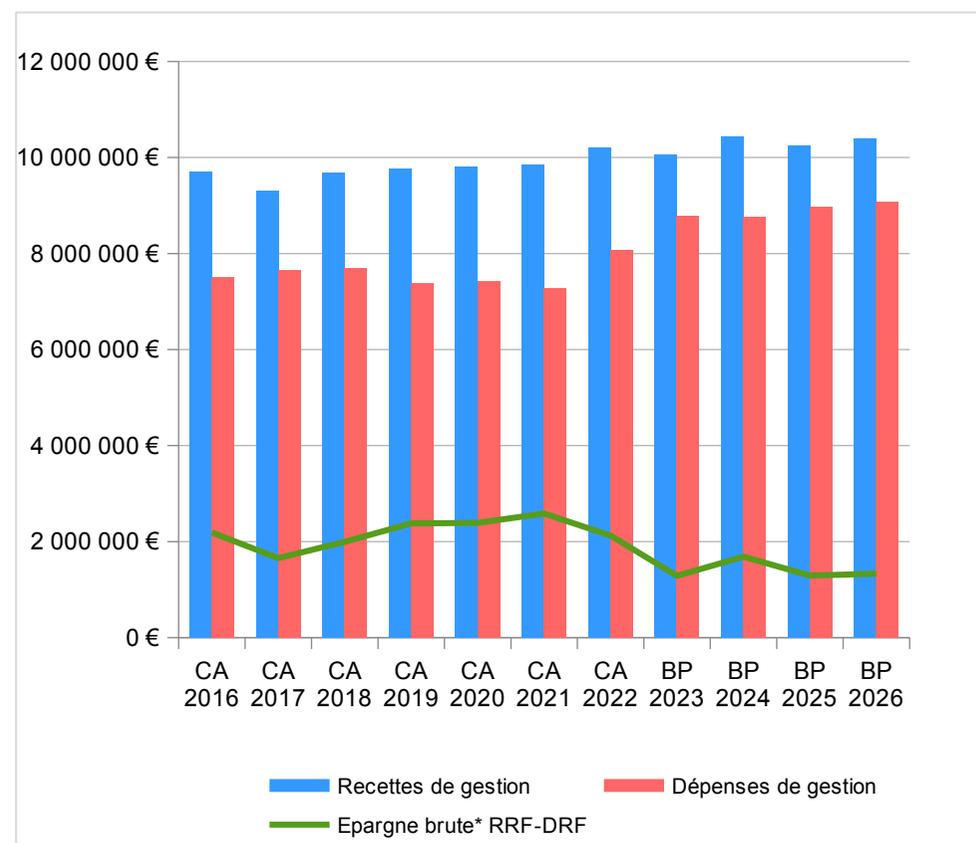
Le graphique ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement (hors cessions) et fait apparaître par un effet ciseau sur 2022 – 2023, une diminution de l'autofinancement communal.



CAF brute

La capacité d'autofinancement (CAF) est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Pour le Mené, la CAF brute diminue de façon conséquente en 2023 par rapport à 2022 - 827 279€ essentiellement sous l'effet de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et atteint 1.2 million. La CAF brute permet cependant de couvrir le remboursement du capital de la dette (651 906 €) A partir de 2024, la CAF brute devrait augmenter sur la base d'un estimatif de recettes de fonctionnement supplémentaires (augmentation des bases fiscales, excédent budget annexe, filet de sécurité). Selon les données 2021, la CAF brute (396€/habitant pour Le Mené) était supérieure aux collectivités de même strate (210€/habitant).

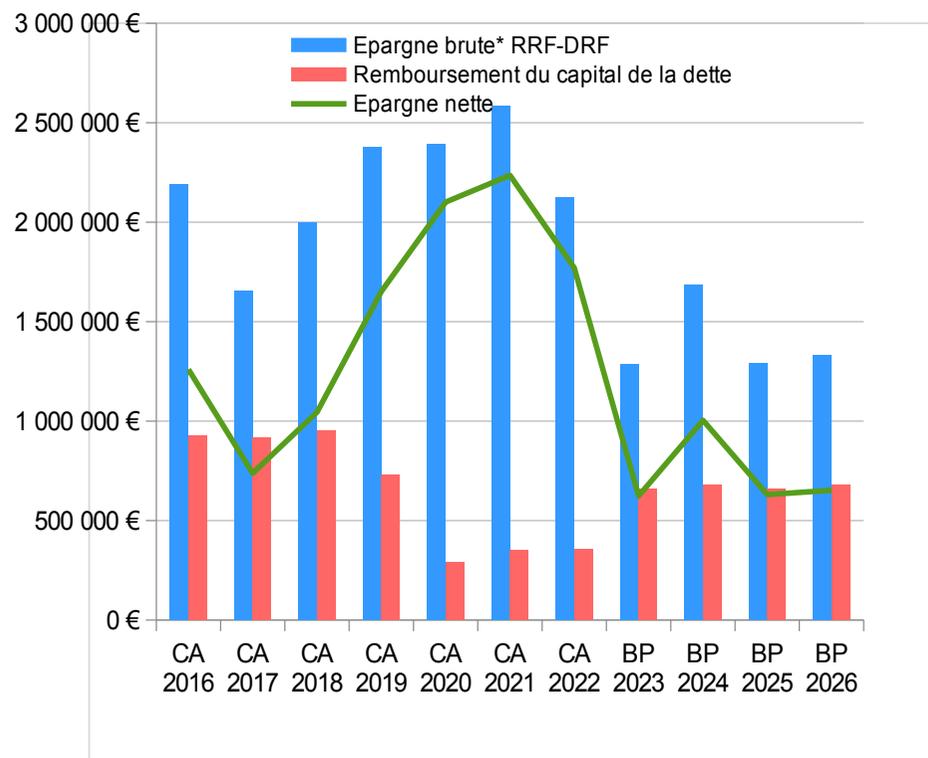


CAF nette

La CAF nette permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et ses dépenses obligatoires que sont les remboursements de dettes en capital. La CAF nette peut être négative de façon exceptionnelle pour un exercice mais ne doit pas l'être de façon permanente.

Pour Le Mené, La CAF nette reste positive mais chute en 2023 pour atteindre 936 319 € sous l'effet de l'augmentation du remboursement du capital de la dette. Le capital de la dette s'élève à 661 447 € en 2023 (647 242 € en 2022, 349 167 € en 2021).

Cette augmentation du capital de la dette est lié à l'effet restructuration dette et nouvel emprunt.



Nouvel emprunt 2023

Pour financer 8.3 millions d'investissement en 2023, la commune devra utiliser le financement disponible (la CAF nette + les subventions +FCVTA + les cessions) et souscrire à un emprunt.

Financement disponible 2023 : 4 millions €

CAF nette : 647 278 €

FCTVA : 1 323 006€

Subventions : 1 533 227 €

cessions : 477 228 €

Le besoin de financement avant emprunt est ainsi 4.4 millions €.

Afin de limiter l'emprunt, la commune pourra utiliser la trésorerie communale. En effet, le fonds de roulement était de 199 jours en 2021, 200 jours en 2022 (supérieur aux 60 jours recommandés).

L'emprunt est ainsi calculé pour un fonds de roulement minimal et est estimé à 1.2 million €.

Endettement

Depuis la création de la commune nouvelle, La commune a eu recours en l'emprunt en 2017 pour 3,01 millions €.

En 2023, du fait du nouvel emprunt, l'endettement devrait atteindre 12.9 millions €.

En 2021, l'endettement communal était de 2053€/habitant pour Le Mené contre 775 € pour les communes de même strate. Chiffre à mettre en parallèle avec le montant bien supérieur des recettes / habitat que les communes de la même strate.

Le ratio lié à la capacité de désendettement (endettement/CAF brute) permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Ce ratio passe de 2022 de 5.81 à 9.9 années en 2023 mais reste sous le seuil

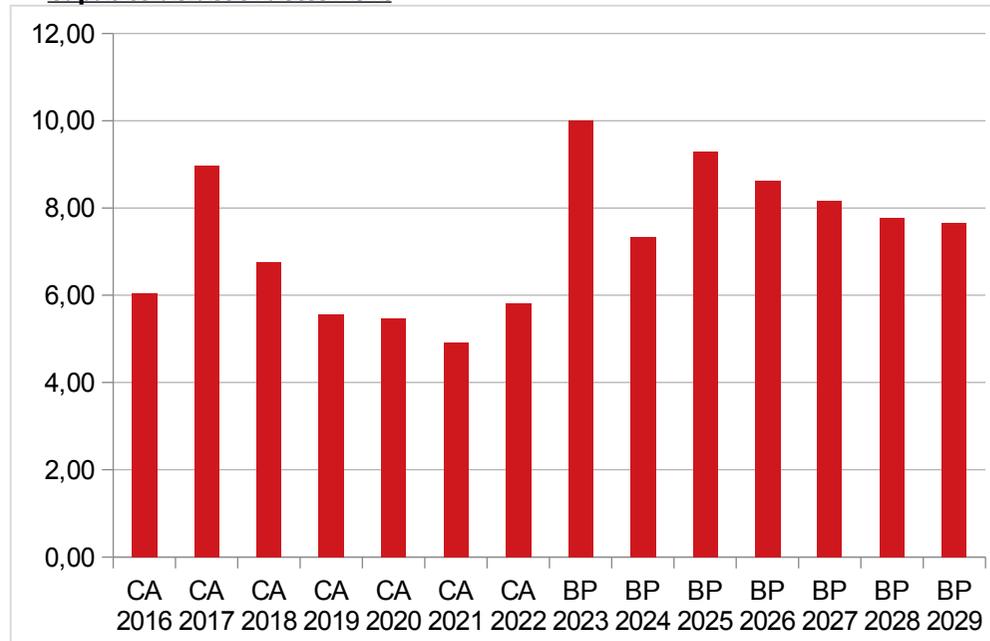
d'alerte de 12 années, cette augmentation étant ponctuelle sous l'effet du nouvel emprunt.

Le niveau endettement qui permet de mesurer la charge de la dette relativement à ses recettes réelles de fonctionnement augmente en 2023 : 1.29 (1.21 en 2022) mais reste en dessous le seuil critique de 1.6.

Impayés

Les impayés s'élevaient à 274 000 € au 1^{er} mars 2023 (impayés loyers, restauration scolaire) dont 73 % des impayés sont antérieurs à 2022.

Capacité de désendettement



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	estimation 2023	estimation 2024
endettement (A)	13 493 678 €	13 241 124 €	13 067 001 €	12 717 834 €	12 361 655 €	12 984 749	12 522 591 €
recettes de gestion (B)	9 686 404€	9 761 406€	9 813 492€	9 853 709€	10 204 097 €	10 073 289€	10 445 586 €
dépenses de gestion (C)	7 690 342 €	7 382 363 €	7 422 495 €	7 268 610 €	8 774 106 €	8 752 692 €	8 951 181€
CAF brute (B)- (C) = D	1 996 0623€	2 379 043 €	2 390 996 €	2 585 098€	2 126 463 €	1 299 184 €	1 704 894 €
Remboursement du Capital de la dette (E)	950 679 €	727 693 €	290 236 €	349 167 €	356 180 €	651 906 €	672 157 €
CAF nette C- D	1 045 383 €	1 651 350 €	2 100 760 €	2 235 932 €	1 770 284 €	647 278€	1 032 736 €
Niveau d'endettement (A/B)	1,39	1,36	1,33	1,29	1,21	1,29	1,20
capacité de désendettement (A/D) en année	6,76	5,57	5,47	4,92	5,81	9,99	7,35

2-2/ Budget eau

Le service eau Le Mené est exploité en régie pour desservir les abonnés de Collinée, Le Gouray, Saint-Gilles-du-Mené et Saint-Gouëno. Les communes de Langourla, Plessala et Saint-Jacut-du-Mené sont membres de Syndicats d'eau.

DONNEES 2022

Abonnés et population desservie

	Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles	Saint-Gouëno	Total
Abonnés	505	659	316	383	1 863
Population desservie	1 000	1 400	600	800	3 800

* données issues du RPQS 2021

Patrimoine

Le réseau eau communal s'étend sur 125 Km. A ce linéaire du réseau, il faut ajouter 11 réservoirs.

LINÉAIRE DU RÉSEAU				
Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles	Saint-Gouëno	Total
21 km	54 km	25 km	25 km	125 km

*données issues du RPQS 2021

Production – achat d'eau

La commune dispose de 3 captages (La Petite Côte, Le Gueurien et Les Aulniaux). Le captage des Aulniaux a été identifié comme captage prioritaire en raison des pollutions diffuses avec obligation d'y remédier via un plan d'actions.

PRODUCTION D'EAU					
	2018	2019	2020	2021	2022
Collinée	18 881 m ³	58 895 m ³	57 680 m ³	89 098 m ³	72 204 m ³
Le Gouray	48 019 m ³	46 341 m ³	46 708 m ³	49 735 m ³	44 223 m ³
Saint-Gouëno	45 966 m ³	42 548 m ³	13 122 m ³	47 355 m ³	36 556 m ³
Total	112 866 m³	147 784 m³	117 510 m³	186 188 m³	152 983 m³

La commune doit également importer de l'eau principalement au Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre et également à Lamballe Terre et Mer et au Syndicat de la Vieille Lande :

ACHATS D'EAU					
	2018	2019	2020	2021	2022
Collinée	94 478 m ³	21 770 m ³	40 779 m ³	80 692 m ³	26 006 m ³
Le Gouray	25 903 m ³	27 931 m ³	29 426 m ³	32 355 m ³	34 623 m ³
Saint-Gilles	46 744 m ³	44 716 m ³	66 222 m ³	71 326 m ³	55 890 m ³
Saint-Gouëno	8 736 m ³	11 928 m ³	37 784 m ³	13 019 m ³	12 833 m ³
Total	179 861 m³	106 345 m³	174 211 m³	197 392 m³	129 352 m³

En comparant production et achat d'eau entre 2022/2021, il apparaît :

- une diminution sur Collinée de 67 557 m³ dont une diminution de 58 783 m³ de tirages de l'entreprise Kermené (la consommation était de 109 298 m³ en 2021, 50 515 m³ en 2022). La convention avec l'entreprise Kermené a été revue pour un volume annuel de 75 000 m³ à compter du 1^{er} janvier 2023.
- une diminution sur Gilles du Mené de 15 515 m³ du fait d'une diminution des achats d'eau. La sectorisation a permis l'amélioration du rendement et en particulier la diminution des achats d'eau au SMAP, les achats d'eau au Syndicat de la Vieille Lande devrait également diminuer en 2023.
- Le rendement sur Saint-Gouëno s'est également amélioré suite à la mise en place de la sectorisation. La ressource en eau a donc été moins sollicitée (- 10 799 m³)
- une diminution sur Le Gouray de 3200m³.

PRODUCTION + ACHATS D'EAU					
	2018	2019	2020	2021	2022
Collinée	117 359 m ³	80 665 m ³	98 459 m ³	169 790 m ³	98 210 m ³
Le Gouray	73 922 m ³	74 272 m ³	76 134 m ³	82 090 m ³	78 846 m ³
Saint-Gilles	46 744 m ³	44 716 m ³	66 222 m ³	71 326 m ³	55 890 m ³
Saint-Gouëno	54 702 m ³	54 476 m ³	50 906 m ³	60 374 m ³	49 389 m ³
Total	292 727 m³	254 129 m³	291 721 m³	383 580 m³	282 335 m³
Evolution	+ 40 863 m³	- 38 598 m³	+ 37 592 m³	+ 91 859 m³	- 101 245 m³
Saint-Gouëno	79,7 %	64,2 %	76,0 %	72,1 %	92,5 %

RENDEMENTS					
	2018	2019	2020	2021	2022
Collinée	73,7 %	77,6 %	83,9 %	94,5 %	89,0 %
Le Gouray	85,5 %	85,6 %	90,2 %	74,9 %	88,1 %
Saint-Gilles	82,6 %	79,4 %	62,9 %	50,8 %	80,1 %
Saint-Gouéno	79,7 %	64,2 %	76,0 %	72,1 %	92,5 %

Coût de production eau

Le coût de production diffère selon les sites : Le Gueurien (0.31€/m³), Les Aulniaux (0.53€/m³) et la petite Côte à (0.79€/m³) :

	Le Gueurien	Les Aulniaux	La Petite Côte
Volume produit	44 223 m ³	36 556 m ³	72 204 m ³
Main d'œuvre	4 126,20 €	6 877,00€	10 183,25 €
Entretien / Réparation	3 826,61 €	4 014,16 €	3 488,00 €
Analyses	4 502,44 €	4 283,89 €	6 128,21 €
Réactifs		1 210,30 €	8 155,39 €
Électricité	1 119,11 €	2 255,97 €	13 284,19 €
Amortissements	176,00 €	611,47 €	15 342,59 €
Total € / an	13 750,36 €	19 252,79 €	56 993,81 €
Coût par m³	0,31 €	0,53 €	0,79 €

A titre de comparaison, le coût d'achat de l'eau au SMAP est de 0,60 €/m³ en 2022.

RECETTES 2023

Facturation

La facturation du service a été confiée à la SAUR en 2021. Le coût annuel de cette prestation est de 26 000 € HT/an avec un supplément de 7 500 € HT pour la reprise des données en 2021.

Le contrat signé avec la SAUR prévoyait à partir de 2022 :

- Courant juin : 1/2 Abonnement N + 50 % consommation N estimée
- Courant décembre : 1/2 Abonnement N+1 + consommation N (avec déduction de l'acompte du mois de juin)

L'avenant au contrat signé en octobre 2022 prévoit désormais que l'ensemble des produits et taxes liés au service de l'eau potable sont versés dans les conditions suivantes :

- Au 1^{er} mars : 45 % du décompte n-2
- Au 1^{er} septembre : 45 % du décompte n-1
- Au 1^{er} juin n+1 = le solde

La SAUR s'est engagée sur un taux de recouvrement de 98 % des sommes facturées aux usagers. Cette hypothèse est prise en compte dans la prospective.

Le budget eau sert de « boîte aux lettres » :

- 1) pour la redevance du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de 12 € HT par abonné.
- 2) pour les redevances modernisation et pollution de l'Agence de l'Eau. Avec le transfert de la facturation à la SAUR, ces redevances seront désormais collectées et reversées par la SAUR. Néanmoins compte-tenu des impayés, il resterait 6 629,94 € de redevance pollution et 2 185,58 € de redevance modernisation à reverser à l'Agence de l'Eau.

Volume estimé (avec marge de 5 % du fait des annulations)

	Abonnements	0-100 m ³	101-1000 m ³	> 1 000 m ³	Total
Collinée (moy. / 3 ex.)	505	32 376	5 257	901	38 534 m³
Saur 2022	494	29 201	8 483	- 738	36 946 m³
Le Gouray (moy. / 3 ex.)	659	43 910	16 642	1 765	62 317 m³
Saur 2022	658	39 663	16 514	5 888	62 065 m³
St Gilles (moy. / 3 ex.)	316	19 838	11 890	4 209	35 937 m³
Saur 2022	309	16 871	12 340	10 828	40 039 m³
St-Gouéno (moy. / 2 ex.)	383	24 390	13 166	2 041	39 597 m³
Saur 2022	389	20 851	12 112	4 678	37 641 m³

Les tarifs

Le budget disposait en 2016 d'une trésorerie très faible qui s'explique en grande partie par une tarification du service trop faible. Les tarifs sont depuis harmonisés sur les 4 communes déléguées et révisés annuellement

Comparatif prix du m³ année 2022 (Basé sur une consommation de 120 m³)

Le Mené	Syndicat de la Vieille Lande	Syndicat du Lié	Syndicat de la Motte Trévé	Syndicat de l'Hyvet	Plouguenast-Langast	Syndicat Caulnes La Hutte Quelaron
2,896 €	2,930 €	2,868 €	2,890 €	2,801 €	2,623 €	2,791 €

Lors de la validation du PPI en 2021, la revalorisation des tarifs de 1,5 % tous les ans a été actée. Les tarifs ont été augmentés de 3 % pour 2023. La prospective a été établie sur la base d'une augmentation des tarifs de 3 % tous les ans.

Montant (TTC)	2019	2020	2021	2022	2023
Part fixe	85,00 €	86,28 €	86,28 €	87,56 €	90,19 €
Part variable 0-100 m ³	1,68 €	1,71 €	1,74 €	1,76 €	1,81 €
Part variable 101 – 1 000 m ³	1,58 €	1,60 €	1,63 €	1,65 €	1,64€
Part variable > 1 000 m ³	1,10 €	1,12 €	1,16 €	1,18 €	1,21 €
Kermené	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,03 €

L'augmentation des tarifs prévue pour 2023 impactera faiblement les usagers :

- usager 120 m³ : augmentation mensuelle de 1,03 €
- usager 30 m³ : augmentation mensuelle de 0,48 €
- usager 1 000 m³ : augmentation mensuelle de 4,52 €
- usager 2 000 m³ : augmentation de 7,47 €

Les recettes supplémentaires seraient de **+15 000 €** pour 2023.

Les impayés

Au 31 décembre 2022, le montant des impayés s'élève à 77 451,27 € alors que les dernières factures émises avant le transfert à la SAUR datent de fin mai 2021. Pour rappel, il a été provisionné pour 43 679,96 € de créances douteuses en 2021.

DEPENSES 2023

Les achats d'eau et la participation par m³ au SMAP représentent 33 % des dépenses de gestion. C'est le plus gros poste de dépenses devant les dépenses de personnel (21%).

Plan pluriannuel de fonctionnement

- Il était envisagé le remplacement de 335 compteurs en 2022 et 425 en 2023. Au final 216 compteurs ont été remplacés pour 28 320 € HT en 2022 et les 119 restants devraient être remplacés en 2023 pour 15 602 € HT. Pour 2024 et 2025 le remplacement des compteurs se fera en fonction des possibilités budgétaires.
- La numérisation et la création de plan des réseaux AEP pour 4 550 € HT a été réalisée en 2022.
- L'entretien des périmètres et des abords des installations a été confié à ETUDES et CHANTIERS pour 9 825 € en 2022.

Plan pluriannuel d'investissement

646 293,51 € de dépenses d'investissement réalisées et 194 262,20 € de subventions perçues en 2022 :

- 584 019,91 € pour le réservoir et le réseau de la petite côte avec 150 000 € de subventions
- 42 894,00 € pour la sectorisation - 38 042,20 € de subventions (reliquat 2021)
- 8 553,97 € pour les études et l'animation du plan d'actions des Aulniaux

Pour 2023, à minima 739 284,84 € de dépenses d'investissements et 78 815,28 € de subventions

- 390 216,04 € pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau sur Collinée (réservoir et conduite) – 71 250,00 € de subvention. (manque coût clôture)
- 292 742,00 € pour le renouvellement – l'extension de réseau (Haut Saint-Gouéno, Saint-Gilles)
- 29 406 € pour l'animation du plan d'actions du périmètre de protection des Aulniaux (reliquat 2022)
- 21 910,80 € pour la gestion des pressions – 4 901,80 € de subvention.

LA DETTE

La dette de ce budget a été restructurée en 2019. Un emprunt de 100 000 € sur 25 ans à taux fixe (0,54%) avait été souscrit pour clôturer l'exercice 2020.

Un emprunt de 850 000 € à taux variable et amortissement personnalisé sur 30 ans a été contracté en 2022. La moitié de l'encours total de la dette du budget eau est désormais à taux variable et ce budget va donc subir une augmentation du remboursement des intérêts d'emprunts.

Le taux de l'emprunt réalisé en 2022 est passé de 1,1 % à la signature du contrat le 1^{er} septembre 2022 à 2,881 % au 1^{er} avril 2023. Le montant des intérêts a ainsi augmenté de 13 551,57 € à 24 747,03 €.

Rappel du transfert de compétences

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait que le transfert des compétences "eau et assainissement" vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération soit obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a assoupli les dispositions de la NOTRe et a permis de repousser ce transfert de la compétence eau potable au plus tard à 2026. Le Conseil Municipal Le Mené en date du 13 juin 2019 a validé ce transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026.

2-3/Budget chaufferies

La commune Le Mené dispose de 5 réseaux chaleur bois : Collinée, Le Gouray, St Jacut, St Gouëno et Plessala.

Recettes de fonctionnement

Une baisse des recettes du budget chaufferie a été constatée depuis 2020 :

- 251 841 € en 2019
- 202 206 € en 2020
- 184 897 € en 2021
- 220 748 € en 2022

Cette baisse s'explique par :

- la fermeture de certains bâtiments communaux du fait de la covid (salles des fêtes) et du fait de travaux dans d'autres bâtiments (multi-accueil)
- la mise hors service du réseau chaufferie bois de Plessala pendant plusieurs mois en 2021 et un hiver doux en 2022.

Avec le système de facturation actuel, un grand nombre de régularisations sont donc nécessaires en début d'année depuis 2 ans et perturbe la lecture budgétaire. Une proposition de mensualisation sur 10 mois avec régularisation en décembre avait proposé en ce sens à la commission développement durable.

Avec la réouverture du Multi-accueil et la revalorisation contractuelle des tarifs (+16 % en moyenne) les recettes estimées pour 2023 avec un hiver doux à l'image de 2022 seraient de l'ordre de 253 700 €.

Dépenses de fonctionnement

Un contrat de maintenance pour l'entretien des chaufferies a été mis en place en 2022 pour 24 900 € HT et ainsi les dépenses de personnel ont diminué de 7 802 € en 2022 par rapport à 2021 (montant 2021 : 22 801€) et devraient encore diminuer en 2023 (montant estimé 2023 étant de : 5 000 €).

Investissement

Une étude a été confiée au cabinet IthermConseil afin de répondre aux diverses problématiques du réseau de Plessala :

- dans le cadre d'un projet de rénovation de l'EHPAD, la chaudière appoint fioul sera déconstruite sans projet d'intégration de celle-ci dans le nouveau bâtiment.
- les pannes successives du convoyeur silo plaquettes de bois
- les problèmes techniques liés au fonctionnement du ballon tampon.

Différents scénarii ont été étudiés : le scénario retenu en 2022 était l'adaptation de la chaufferie bois actuel au combustible granulés et la mise en place d'un appoint propane. L'estimation des travaux était de 174 400€ HT, ce projet n'étant pas subventionné.

A ces travaux d'investissement sont venus s'ajouter la réfection d'une partie du réseau de chaleur de Saint-Jacut pour 98 990 € HT. Une subvention d'équipement d'un montant de 245 000 € a été versée par le budget général conformément à l'article L2224-2 du C.G.C.T.

Hypothèses 2023

Pour 2023 ce budget va être fortement impacté :

- par la hausse du coût de l'électricité (13 000 € en 2022 et estimé à 32 500 € en 2023).
- par la hausse du coût des grumes (72 € la tonne contre 52 € début 2022 puis 60 €)
- par la hausse du coût des granulés (6,5 c€/kWh en janvier 2022 et 11,623 c€/kWh en janvier 2023).

L'augmentation du coût des granulés amène à s'interroger sur la pertinence du scénario envisagé pour la refonte de la chaudière de Plessala.

Dans l'hypothèse d'une chaudière à granulés, le budget pourrait supporter l'investissement mais les coûts de fonctionnement avec les données actuelles seraient si importants que la CAF brute serait négative et la CAF nette serait de l'ordre de - 65 000 €.

Dans l'hypothèse du déplacement de la chaudière bois de Plessala (estimation provisoire de 400 000 €), il manquerait 145 000 € de subvention pour financer les travaux (le recours à l'emprunt étant quasiment impossible). La CAF brute serait positive et la CAF nette serait de l'ordre de - 13 000 €.

La dette de ce budget a été restructurée en 2020. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est de 428 628,23 €. L'annuité de la dette est en moyenne de 47 000 €. L'emprunt actuel se terminera en 2032.

Le budget doit également financer le remplacement de compteurs thermiques. 29 compteurs en 2023 sur Saint-Jacut pour 18 872,91 €. 18 compteurs sur Collinée en 2024 pour 11 714,22 € et 4 compteurs sur Plessala pour 2 603,16 €.

Le remplacement des chaudières devra également être anticipé.

Il avait été envisagé le scénario suivant en 2020 :

2020 : Chaudière de Saint-Gouéno pour 57 000 €

2025 : Chaudière de Le Gouray pour 94 000 €

2028 : Chaudière de Saint-Jacut pour 100 000 €

2030 : Chaudières de Collinée et Plessala pour 225 000 €.

Il pourrait être intéressant de conforter ces hypothèses auprès de la Société HERVE THERMIQUE qui en assure la maintenance.

2-4/ Budget transports

La commune assure en régie des déplacements périscolaires, CLSH et ALSH, des déplacements pour le compte de LCBC et des circuits scolaires :

- un circuit scolaire subventionné par la REGION: un circuit transport domicile-collège de Collinée.

- des circuits scolaires subventionnés par la REGION depuis le 1^{er} septembre 2022 : circuit écoles Collinée-St Jacut du Mené, circuit écoles Plessala-St Gouéno-St Gilles.

Elle dispose de 3 chauffeurs :

Franck COUDE pour 893 h en 2022

Michel LAINE pour 1 106 h en 2022

Albane GENISSEL pour 380h en 2022

et de 2 cars, l'un en location l'autre acheté en 2018.

Depuis 2022, l'ensemble des dépenses et recettes sont retracées sur le budget transport. Des remboursements sont effectués entre le budget commune et le budget transports. Un outil a été mis en place pour facturer au coût réel les diverses prestations de transports et non sur un coût établi par délibération l'année précédente. Si le coût horaire des chauffeurs est relativement stable le coût au km des cars peut fortement varier d'une année sur l'autre. Le poste carburant est par exemple passé de 22 674,12 € à 31 681 € en 2022.

En 2022, le car YUTONG a parcouru 24 400 kms. Son coût au km est de 1,88 €. Le car ROUILLARD a parcouru 26 431 kms. Son coût au km est de 1,48 €.

En 2022 les transports privés ont été sollicités à 86 reprises pour un montant de 18 113,01 €.

TYPE DE TRANSPORT	COÛT 2022
Transport temps scolaire	20 863,30 €
Transport école privée Langourla	1 156,56 €
Transport école privée St Gouéno	2 973,99 €
Transport Mosaïque	2 9650,60 €
Transport CAP Sports	1 467,32 €
Transport ALSH	25 426,84 €
Transport SEJOUR	4 784,24 €
Transport LCBC	22 236,59 €
Transport RPI Collinée-St Jacut	12 189,19 €
Transport RPI Plessala-St Gouéno-St Gilles	31 552,23 €
Transport RPI Langourla-St Vran-Mérillac	2 433,80 €
Transport DECOUVERTE COLLEGES	779,61 €
Transport COLLEGE COLLINEE	31 385,93 €
Subvention AS 2021-2022 : 23 719,51 €	
Participation des familles AS 2021-2022 : =2 555,45 €	
Transport ODCM	1 013,09 €
Transport AUTRES	971,07 €

Un emprunt de 180 000 € à taux fixe (0,86%) sur 10 ans a été contracté en juillet 2018 lors de l'acquisition du car yutong.

La CAF nette de ce budget devrait être positive cette année du fait du versement d'une subvention concernant en partie l'exercice 2021. Elle devrait ensuite se stabiliser autour de 0.

Le fonds de roulement de ce budget au 31/12/2022 est de 158 959,23 €

2-5/Budget stations-services

La commune de Le Mené dispose de deux stations-services :

- La station du Gouray mise en service en 2016 et comprenant une cuve de 7 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 18 000 l pour le Gasoil.
- La station de Collinée mise en service en 2018 (cuve de 10 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 30 000 l pour le Gasoil)

Les résultats financiers excédentaires et la fréquentation de ces stations démontrent l'utilité du service apporté à la population et aux entreprises.

Recettes de fonctionnement

Les volumes de ventes 2022 sont en baisse, l'envolée du prix des carburants en étant sûrement la principale raison :

	Gasoil	SP-95	Total
Année 2016	315 817 L	81 834 L	397 651 L
Année 2017	412 938 L	121 648 L	534 586 L
Année 2018	616 667 L	168 068 L	784 735 L
Année 2019	608 227 L	173 492 L	781 719 L
Année 2020	664 004 L	214 351 L	878 355 L
Année 2021	731 178 L	233 625 L	964 803 L
Année 2022	664 731 L	216 681 L	881 412 L

Outre les services municipaux, le CCAS, le collège et LCBC, 15 sociétés disposent de badges et sont facturées mensuellement.

Volumes journaliers 2022	Gasoil	SP-95
Station-service Collinée	1 199 L	380 L
Station-service Le Gouray	621 L	214 L
Total	1 820 L	594 L

Les prix de vente sont identiques sur Collinée et Le Gouray, Une marge de 0,05 centime TTC par litre est appliquée par rapport au prix de revient. En moyenne en 2022, les différences par rapport aux stations-services

avoisinentes sont de 1,80 € pour 50 L de sans-plomb 95 et 3,72 € pour 50 L de gasoil.

Les recettes 2023 sont estimées à 1 487 854 € mais une incertitude existe du fait de l'impact de la fréquentation avec la fin de la remise de l'État sur le prix du carburant.

Dépenses de fonctionnement

Le coût électricité (1 600 € en 2022) pourrait être multiplié par 2,5 en 2023.

La station-service de Collinée est désormais soumise au régime de déclaration préalable au titre des installations classées et ainsi des frais liés à contrôles périodiques complémentaires sont à envisager.

Un accord-cadre a été passé en 2020 pour la livraison de carburants et 3 fournisseurs ont été retenus : La Compagnie Pétrolière de l'Ouest (Ploufragan), Armorine (Lanester) et Rossi Carburants (Le Mans). Cette consultation effectuée à chaque commande permet de retenir la société la mieux disante (généralement la société ROSSI Carburants).

Une ligne de trésorerie de 100 000 € est utilisée en permanence puisque nous avançons l'achat de carburants mensuellement. Les intérêts liés à son utilisation sont de 1 044 ,29 € en 2022 (251 € pour l'année 2021).

CAF nette et fonds de roulement

Le tableau ci-dessous souligne l'évolution du fonds de roulement et de la CAF nette qui est positive sauf en 2021 du fait du remboursement de l'avance :

	Epargne nette	Fond de roulement
2015	- 99 €	67 624 €
2016	7 459 €	44 529 €
2017	15 842 €	55 008 €
2018	17 942 €	76 968 €
2019	11 784 €	88 752 €
2020	17 773 €	105 989 €
2021	- 40 977 €	64 282 €
2022	786 €	65 067 €

Investissement

L'automate de la station-service du Gouray doit être remplacé pour un montant de 10 490,00 €.

L'investissement de 110 830,75 € a été subventionné par le budget principal de la commune de Le Gouray à hauteur de 150 000 €. Cette subvention a été transformée en avance remboursable en 2021 avec un premier remboursement de 45 000 € au budget principal. Le budget stations-services devait rembourser par la suite 7 500 € tous les ans au budget principal jusqu'en 2035. Le remboursement a bien été réalisé en 2022.

Pour 2023, en fonction des résultats, l'avance sera remboursée au budget commune.

L'investissement de 117 905,99 € a été financé par un emprunt de 100 000 € à taux fixe (1,87 %) sur 20 ans et une subvention de 14 561 € (réserve parlementaire).

Endettement

La capacité de désendettement de ce budget est de 8 années (2022), le niveau d'endettement de 0.13.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2023	13 499,00 €	1 383,17 €	12 115,83 €	161 472,95 €
2024	13 499,00 €	1 296,73 €	12 202,27 €	149 270,68 €
2025	13 499,00 €	1 208,65 €	12 290,35 €	136 980,33 €
2026	13 499,00 €	1 118,92 €	12 380,08 €	124 600,25 €
2027	13 499,00 €	1 027,53 €	12 471,47 €	112 128,78 €
2028	13 499,00 €	934,41 €	12 564,59 €	99 564,19 €
2029	13 499,00 €	839,55 €	12 659,45 €	86 904,74 €

2-6/ Budget panneaux solaires

La commune dispose de 11 sites photovoltaïques. Certains de ces équipements ont été financés soit sur un budget spécifique ce qui a permis la récupération de la TVA, soit directement sur le budget principal.

Un contrat de maintenance des installations a été souscrit en 2021. Il prévoit le nettoyage annuel des installations principales et un nettoyage tous les deux ans des installations plus petites. Un dispositif de télégestion a également été mis en place en 2020. L'électricité produite n'est plus revendue qu'à EDF mais aussi désormais à ENERCOOP sur quelques sites.

Les installations sur l'école de Plessala et la plateforme bois de Saint-Gouëno ont été financées par l'emprunt. Ces deux emprunts sont désormais entièrement remboursés.

Concernant l'école du Gouray, la facturation se fait normalement une fois par an en mars. Avec le passage à Enercoop en janvier 2021, deux factures ont été émises en 2020 auprès d'EDF : la 1ère du 03/19 au 03/20 (et une exceptionnelle du 03/20 au 12/20 pour finaliser le contrat avec EDF et passer en janvier 2021 à Enercoop. En 2021, il ne restait alors que la période de 01/21 à 03/21 à prendre en compte d'où les 287.12 €.

La recette annuelle de l'installation du service technique de St Gilles avait été estimée à 1 500 €. Le montant 2022 est faible car les panneaux n'ont commencé à produire qu'au cours de l'année.

Conformément à la réglementation, un virement de 185 000 € vers le budget principal a été opéré en 2022.

Le fonds de roulement de clôture au 31/12/2022 est de 71 542,00 €

Ce budget bénéficie de recettes qui n'ont pas été financé par des emprunts, ce qui a permis d'autofinancer les dernières installations.

Il est proposé de mettre en place une analytique afin de pouvoir :

- comparer les coûts mentionnés dans les études préalables aux coûts existants.
- savoir s'il est pertinent de financer les futures installations par un emprunt.

SITE	COMMUNE	COÛT INSTALLATION	HT / TTC	ANNEE DE MISE EN SERVICE	RECETTES			RECETTES CUMULEES AU 31/12/2022	RECETTE MOYENNE ANNUELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT
					2020	2021	2022			
Ecole	Plessala	113 644,37 €	HT	2008	14 973,30 €	15 358,32 €	15 870,33 €	197 117,79 €	14 079,84 €	8,07
Plateforme bois	Le Gouray	100 324,29 €	TTC	2008	11 911,30 €	12 101,44 €	12 768,73 €	145 986,17 €	10 427,58 €	9,62
Plateforme bois	St Gouéno	94 698,75 €	HT	2009	10 082,64 €	7 778,05 €	11 097,08 €	128 868,39 €	9 912,95 €	9,55
Restaurant scolaire	Le Gouray	13 551,26 €	TTC	2011	1 290,28 €	1 417,16 €	1 342,46 €	13 686,60 €	1 244,24 €	10,89
Ecole	Le Gouray	32 513,94 €	TTC	2013	5 988,55 €	287,12 €	3 070,37 €	27 221,44 €	3 024,60 €	10,75
M.A.M.	Le Gouray	15 396,43 €	TTC	2013	770,81 €	622,28 €	840,73 €	6 150,18 €	683,35 €	22,53
Plateforme bois	Langourla	162 025,37 €	TTC	2014	13 871,34 €	14 935,38 €	14 711,98 €	93 984,86 €	11 748,11 €	13,79
Halle Michel Fablet	Le Gouray	43 420,00 €	HT	2016	4 954,08 €	3 859,29 €	5 548,56 €	27 235,46 €	4 539,24 €	9,57
Salle des aînés ruraux	St Gouéno	17 044,69 €	HT	2019	1 004,39 €	1 636,33 €	1 698,17 €	4 338,89 €	1 446,30 €	11,79
Salles spécialisées	Collinée	49 000,00 €	HT	2021			5 410,79 €	5 410,79 €	5 410,79 €	9,06
Service technique	St Gilles	14 972,68 €	HT	2021			744,82 €	744,82 €	744,82 €	20,10
TOTAL		461 930,04 €			64 846,69 €	57 995,37 €	73 104,02 €	650 745,39 €	63 261,83 €	

2-7/ Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale (IAC)

Le budget IAC (assujetti à la TVA) comprend des recettes des différents loyers artisanaux et commerciaux.

Seule la vente du salon de coiffure du Gouray a été effectuée en 2022, la vente de l'institut de beauté et du bâtiment mitoyen de Plessala n'ont pas été réalisés en 2022.

Pour 2023, la Commune souhaite engager plusieurs projets d'investissement :

- extension des maisons de santé (81,50 m² pour Collinée et 184 m² pour Plessala) pour un coût travaux de 500 550 € HT + 52 951 € HT de maîtrise d'oeuvre.
- réhabilitation de l'ancien bar/épicerie La Boussole à St Gilles du Mené pour un coût travaux de 430 000€ HT.

Les recettes de loyers supplémentaires sont estimées à 19 780 € HT par an.

Des subventions ont été sollicités pour ces deux projets : une subvention LCBC pour le projet la boussole pour un montant 100 000€ et des subventions Etat (DETR et DSIL) qui sont en cours d'instruction. Des subventions région ou contrat de territoire pourraient être également sollicités.

Un emprunt de 200 000 € sur 20 ans à taux fixe a été souscrit en 2011. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 est de 82 500 €.

Pour financer ces projets d'investissement, un nouvel emprunt est nécessaire. Plusieurs scénarii sont proposés en fonction du montant de subventions. En effet, le montant de subventions impacte le financement disponible et ainsi le montant de l'emprunt à souscrire.

Scénario 1 : subvention 100 000€ (la Boussole), emprunt de 970 000€

	CA 2022	Estimation 2023	Estimation 2024
endettement (A)	82 500 €	1 042 500 €	993 700 €
recettes de gestion (B)	92 831 €	96 175 €	115 955 €
dépenses de gestion (C)	38 660 €	41 570 €	86 184 €
CAF brute (B)- (C) = D	54 171 €	54 605 €	29 771 €
Remboursement du Capital de la dette (E)	10 000 €	10 000 €	48 800 €
CAF nette C- D	45 011 €	44 605 €	-19 029 €
Niveau d'endettement (A/B)	0.89	10.84	8.57
capacité de désendettement (A/D)	1,52	19.09	33.38

scénario n°1 : sur la base d'un montant de subvention de 100 000€, l'emprunt de 970 000€ impacte la CAF nette qui devient négative à partir de 2024.

Scénario 2 : subventions estimées à 420 000€, emprunt de 650 000€ (100 000€ la Boussole + 320 000€ maison de santé)

	CA 2022	Estimation 2023	Estimation 2024
endettement (A)	82 500 €	722 500 €	686 500 €
recettes de gestion (B)	92 831 €	96 175 €	115 955 €
dépenses de gestion (C)	38 660 €	41 570 €	71 538 €
CAF brute (B)- (C) = D	54 170 €	54 605 €	44 417 €
Remboursement du Capital de la dette (E)	10 000 €	10 000 €	36 000 €
CAF nette C- D	45 010 €	44 605 €	8 417 €
Niveau d'endettement (A/B)	0.89	7.51	5.92
capacité de désendettement (A/D)	1,52	13.23	15.46

Avantage du scénario n°2 : grâce aux subventions, le montant de l'emprunt permet une CAF nette positive et ainsi des marges de manœuvre pour le budget.

2-8/ Budgets lotissements

La commune du Mené dispose de 8 lotissements en cours de commercialisation et d'un projet de nouveau lotissement. Au 1^{er} janvier 2023, 25 terrains sont disponibles à la vente. 5 ventes ont été réalisées en 2022 et 5 autres sont déjà prévues pour l'année 2023.

LOTISSEMENT RÉSIDENCE DU LAC (LANGOURLA)

Le dernier lot de ce lotissement a été vendu en fin d'année 2016. 9 terrains étaient à vendre pour une surface de 5 956 m² au prix de 4 € le m². La voirie définitive n'a pas encore été réalisée car seulement 3 maisons ont été construites.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES ETOUBLETES (LE GOURAY)

3 terrains restent disponibles à la vente pour une surface de 1 813 m² au prix de 12 € le m². Les travaux de voirie définitive sont prévus en 2023 à hauteur de 60 000 €.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES LANDES (LE GOURAY)

Le budget de ce lotissement a été créé en 2022. Les études pour la viabilisation sont prévues en 2023 à hauteur de 7 000 €.

LOTISSEMENT BELLE VUE (LE GOURAY)

1 terrain a été vendu en 2022. 1 terrain est disponible à la vente pour une surface de 796 m² au prix de 18 € le m². Ce lotissement était à l'origine destiné à être une zone artisanale. Les ventes des terrains sont constatées sur le budget principal.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DU MENÉ (LE GOURAY)

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 401 m² au prix de 18 € le m². Les ventes des terrains sont désormais constatées sur le budget principal.

LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (COLLINEE)

1 terrain a été vendu en 2022. 7 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 5 910 m². Il y a une réservation pour 2023. Le prix de vente a été abaissé de 25 à 20 € du m².

LOTISSEMENT DES AJONCS (SAINT-GILLES-DU-MENÉ)

2 terrains ont été vendus en 2022. 4 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 933 m² au prix de 10 € le m². La voirie définitive n'a pas encore été réalisée. Cette opération a été financée par un emprunt à taux fixe (3,57%) de 120 000 €. Le capital restant dû au 1er janvier 2023 est de 69 000 €. La durée résiduelle de l'emprunt est de 11,5 années.

LOTISSEMENT DES TILLEULS (SAINT-JACUT-DU-MENÉ)

1 terrain a été vendu en 2022. 4 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 2 152 m² au prix de 10 € le m². Il y a une réservation pour 2023. La voirie définitive n'a pas encore été réalisée.

LOTISSEMENT LE PETIT ROCHER (PLESSALA)

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 2 292 m² au prix de 20 € le m² et devraient être vendus en 2023. Cette opération a été financée par un emprunt de 265 000 € à taux variable (2,15 % contre 0,61% au 01/01/2022). Le capital restant dû au 1er janvier 2023 est de 70 666,64 €. La durée résiduelle est de 4 années. Les travaux de voirie définitive sont prévus en 2023 à hauteur de 90 000 €.

En synthèse, Il est prévu pour 2023 :

7 000 € pour les études pour le lotissement Le Hameau des Landes (Le Gouray)

60 000 € pour les travaux de voirie définitive au lotissement Le Hameau des Etouillettes (Le Gouray)

Les travaux pour les travaux de voirie définitive au lotissement Le Petit Rocher (Plessala) 90 000 € sont prévus pour 2024.